

Ecole publique de Coat Pin
11, rue de Coat Pin
29 340 Riec-Sur-Bélon
Ec.0291599F@ac-rennes.fr
02-98-06-92-02

Procès verbal du Conseil d'Ecole du lundi 2 novembre 2015

Présents:

Enseignants

M URVOY	CE2 CM1 CM2 et Directeur
Mme MONTFORT	GS CP CE1
Mme LHYVER	TPS PS MS

Parents d'élèves élus

- Mme LESONNEUR Stéphanie
- M. GOUDE Michel
- M. LE CARRE Fabrice (parent suppléant)

Représentante de la mairie

Mme LE COZ conseillère municipale
Mme FORMOSA Adjoint aux affaires scolaires

Délégués départementaux de l'éducation nationale

M Lucien Le Meut
M Claude Chaluleau

Excusés :

M QUILLIEN Inspecteur de l'Education Nationale

Mme THAERON RENARD Stéphanie parent d'élève
Mme ROMANINI Patricia (parent suppléant)

Le Conseil d'Ecole s'ouvre sur un tour de table des participants. M URVOY remercie et accueille les nouveaux parents élus.

Il propose aux parents élus de laisser leurs coordonnées afin de les diffuser aux familles par l'intermédiaire du site de l'école. Les parents présents acceptent.

1- Approbation du procès-verbal du dernier conseil d'école.

M Urvoy s'assure que les participants ont bien reçu le Procès-verbal du conseil d'école du mois de juin. Il indique que le document est disponible sur le site internet de l'école.

2- Lecture et vote du règlement intérieur

Le règlement de l'école est lu.

L'équipe enseignante soumet au vote la modification de l'article 3

- Fréquentation et obligation scolaire

Les retards et les absences seront justifiés par un mot du responsable légal avec production, le cas échéant d'un certificat médical. Toute absence doit être motivée : le motif « convenances personnelles » n'est pas un motif légitime au sens du code de l'Education (voir ci-dessous la liste des motifs légitimes).

Les élèves de moins de 6 ans sont soumis aux mêmes règles, inscrire son enfant à l'école maternelle étant un engagement à ce qu'il fréquente la classe de façon régulière et assidue.

Rappel des motifs d'absences : (articles L 131-1 à L131-12 du code de l'Education)

- la maladie de l'enfant (ou d'un de ses proches s'il est potentiellement contagieux).
- une réunion solennelle de famille.
- un empêchement causé par une difficulté accidentelle dans les transports.
- l'absence temporaire des parents lorsque l'enfant les suit.

Au-delà de 4 demi-journées d'absence prévues par la famille au cours d'un même mois, une demande écrite devra être effectuée auprès de l'inspecteur de l'Education Nationale.

En deçà des 4 demi-journées une demande écrite d'autorisation d'absence à titre exceptionnel devra être faite auprès du directeur le plus tôt possible.

Un élève ne peut quitter l'école pendant la classe qu'à titre exceptionnel. Une demande écrite valant décharge de responsabilité, sera faite au maître de la classe. L'enfant sera alors pris en charge par un membre de sa famille ou une personne dûment accréditée, dans la classe ou la cour, suivant l'heure.

L'entrée dans l'école est interdite à toute personne étrangère au service.

La fréquentation implique le respect des horaires.

	Ouverture des portes	Horaires d'enseignement
Matin	8h50 - 9h00	9h00-12h00
Après-midi	13h20 – 13h30	13h30-15h45

Les enfants et les parents qui accompagnent leurs enfants, doivent attendre 8h50 avant de pénétrer sur la cour.

Le règlement est approuvé à l'unanimité.

3- Les effectifs et la répartition à la rentrée 2015

M Urvoy fait le point sur les changements dans le personnel de l'école.

L'équipe enseignante :

M Urvoy a pris la direction de l'école et assure la classe auprès des élèves de cycle 3. Il est complété par Mme Morgane Claerhout 20 mercredis dans l'année. En effet, suite à la réforme du métier de directeur une décharge de 6% des services de classe est attribuée aux directeurs des écoles de 3 classes.

Mme Catherine Montfort prend en charge les élèves de GS CP CE1. Elle est complétée par Mme Emilie Gentile les mercredis et vendredis.

Mme Nathalie Lhyver s'occupe des TPS PS MS. Elle est complétée par Mme Nolwenn Le Meur le jeudi.

Aide administrative et auxiliaires de vie scolaire :

Mme Florence Le Cuff poursuit son contrat d'assistante administrative au sein de l'école pour la 3ème rentrée consécutive. M Urvoy indique que sans ce poste la rentrée se serait déroulée beaucoup moins sereinement. Il indique que ces types de contrats tendent à disparaître au profit du statut d'AVS.

Mme Jocelyne Caudin accompagne un élève de CM1 12 heures au sein de l'école.

Le 1er octobre Mme Brigitte Carnot a été nommée en tant qu'AVS auprès d'un élève de GS. Auparavant animatrice nature elle pourrait aussi accompagner les classes dans le cadre d'un projet autour du potager.

Le personnel municipal :

Dominique Gilles est l'ATSEM de la classe maternelle.

Emilie Simon est l'ATSEM des GS à mi-temps.

Isabelle Dufour et Damien Jégou s'occupent de la garderie.

Annie Guillou s'occupe de la cantine ainsi que de l'entretien des locaux en élémentaire.

Céline rejoint l'équipe pour les TAP.

Tout le personnel communal prend en charge les élèves durant les activités péri-scolaires qui ont lieu de 15h45 à 16h30. Isabelle Dufour est la responsable des TAP sur l'école de Coat Pin.

Effectifs :

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
2015	4	8	10	8	8	11	9	12	3	73
2016	(3 présents)	(7 présents)								

Enseignants	Classe	effectifs
Mmes Lhyver et Le Meur	TPS PS MS	22
Mmes Montfort et Gentile	GS CP CE1	27
M Urvoy et Mme Claerhout	CE2 CM1 CM2	24
Total		73 élèves (71 présents)

L'emploi du temps des GS évolue en cours d'année. Actuellement, ils sont accueillis le matin dans la classe de Mme Lhyver et rejoignent la classe de cycle 2 après la récréation. L'après-midi, ils retournent dans la classe de maternelle. Compte tenu des effectifs actuels cela leur permet de profiter pleinement des apprentissages dans les meilleures conditions.

4- Les projets des classes.

	TPS PS MS	GS	CP CE1	CE2 CM1 CM2
<u>Projet cin'école</u> est reconduit cette année. 3 films par classe. <i>financement par la Cocopaq pour le transport, la coopérative scolaire pour les entrées.</i>	x		X	

<u>Echange entre la classe de Maternelle et les MS GS de l'école de Baye.</u> Le projet est axé sur la correspondance (échanges de lettres et 3 visites en cours d'année)	x			
<u>Cycle natation</u> Les séances auront lieu le vendredi après-midi à partir du mois de mars. <i>les entrées sont financées par la COCOPAQ et le transport est pris en charge par la mairie</i>	X Cycle de 10 séances			
<u>Parcours lecture DMTL</u> <i>une série de livres est offerte par la COCOPAQ</i>	x	x	x	x
<u>Travail autour de l'eau</u> avec la COCOPAQ en association avec naturo'fil.	x	x	X	
Activité de <u>création de papier recyclé</u> dans le cadre du travail autour du développement durable avec la COCOPAQ.				x
Intervention de l'association Mervent en <u>Breton</u> par Françoise Martin le mercredi matin. <i>(financée par la mairie)</i>	x	x	x	x
Intervention de Sylvain Bouchacourt <u>l'intervenant musique</u> Dumiste COCOPAQ au deuxième semestre le lundi matin.	x	x	x	
Séjour classe de neige à Morillon avec la classe de CM2 de l'école Françoise Bosser du 12 au 19 mars.				x
Participation aux rencontres chorale à Moëlan sur Mer.				X
Visite du domaine de Trévarez à Noël. (Saint-Goazec)	x	x	x	
Participation à un cross au bois du Hénan.			x	x
Inscription aux APPN.	x	x	x	x
Bibliothèque de l'école avec l'aide de Christine Obin (bénévole)	x	x	x	x

5- Exercice incendie

Le premier exercice incendie aura lieu dans le courant du mois de novembre.

6- Les travaux effectués et à venir

M Urvoy fait le point sur les différents travaux effectués et à venir.

La mise en place d'une sécurisation du portail nécessite la création d'un trousseau de clé du portail pour le personnel intervenant au sein de l'école.

Un travail de réfection des sanitaires du bâtiment du haut est à prévoir, en effet les sanitaires sont vétustes. Par ailleurs, les robinets sont à changer car ils sont souvent laissés ouverts par les enfants.

M Goudé, parent d'élève, demande si les enfants peuvent se laver les mains avec du savon. Le directeur indique que les sanitaires sont équipés de savon pour le lavage des mains

M Urvoy demande des précisions sur la manière de fonctionner pour que les services techniques interviennent le plus efficacement possible. En effet, depuis le début d'année l'information peine à arriver de manière efficace au différents interlocuteurs.

La mairie indique que M Richard dispose maintenant d'une secrétaire et que l'information devrait être plus facilement distribuée.

8- Les APC

Les Activités Pédagogiques Complémentaires ont lieu le mardi soir de 15h45 à 16h45.

9- Demandes d'investissements

- Armoire de rangement pour le bureau.
- Chaise roulante.
- Vidéoprojecteur TBI pour la classe de Mme Montfort, dernière classe de l'école à équiper.

Le serveur est arrivé, nous sommes toujours en attente du branchement de la cuisinière (nota bene : effectué le 5 novembre) et de l'arrivée de l'imprimante.

Dans le budget de fonctionnement, les enseignants réitèrent la demande d'augmentation du nombre de transport alloué à l'école. En effet, l'école dispose d'une soixantaine de déplacements, avec la fréquentation de la médiathèque cela augmente le besoin de transports. Mme Formosa demande à l'équipe enseignante d'évaluer le nombre de transports qu'il faudrait en plus. Les enseignants rédigeront un courrier en ce sens.

L'idée de faire venir la bibliothécaire à l'école est évoquée.

Les enseignants demandent s'ils peuvent être consultés lors de l'acquisition du matériel de sport à la salle polyvalente. Les représentants de la mairie indique que l'équipe peut le faire en envoyant un courrier courant novembre.

10 – Questions diverses

Aucune question diverse n'est parvenue.

Les participants se séparent à 19h15.

Le président
M Urvoy

Les secrétaires
Mme Montfort / Mme Lhyver